

CONSEIL DE TOULOUSE METROPOLE du 22 juin 2023

Intervention d'Odile Maurin

14.3 Convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain financé par l'ANRU : adoption de l'avenant n°1

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, chers collègues,

Nous tenons d'abord à saluer le développement de projets d'agriculture urbaine dans le cadre de l'appel à projet Quartiers Fertiles. Nous rappelons cependant que les voies vertes n'ont pas lieu d'être en milieu urbain et donc que celle prévue sur l'actuel tronçon sud de la rue Maillol ne doit pas conduire à mélanger les flux piétons et cycles.

Sur le fond, il est surprenant que cette délibération parle de la place donnée aux habitants, associations et acteurs économiques et de la création des conseils citoyens. En effet, nous connaissons tous la mobilisation des habitants de la Reynerie qui s'opposent à des démolitions non concertées et que la métropole refuse de fait d'écouter.

De prime abord, les objectifs de mixité sociale peuvent apparaître louables, sous réserve qu'ils s'appliquent à l'intégralité des quartiers de Toulouse et des communes de la métropole. Or, le premier problème, c'est que cette mixité ne s'applique qu'aux Quartiers Politique de la Ville, et jamais aux autres quartiers dont les caractéristiques socio-économiques montrent une population majoritairement aisée avec une très faible mixité sociale.

En vérité, la mixité sociale défendue par la métropole semble davantage relever de la mixité ethnique, illustrée par l'expression « changement des têtes » qu'un élu de la majorité aurait prononcé devant le collectif des habitants de la Reynerie. Quelle que soit la réalité de ce qui a été dit, et sachant que les populations racisées sont surreprésentées parmi les classes populaires, la gentrification ou chasse aux pauvres qui s'exerce dans nos quartiers populaires impacte fortement ces classes populaires et donc in fine les populations racisées.

En parallèle, il est inquiétant de voir ce qui se passe à la Côte Pavée avec une diminution du nombre de logements sociaux du fait de la destruction de la Cité de la Régie dans un quartier qui manque singulièrement de mixité sociale et ethnique.

Intéressant aussi de voir que vous vous gardez bien de préciser quels sont les montants des loyers des logements produits en remplacement de ceux détruits. Surtout quand on voit, sur les dernières années, le nombre extrêmement faible et hors de proportion des réductions de loyer accordées.

En tout cas, les oppositions qui se manifestent dans les QPV démontrent à tout le moins la réalité de la place donnée aux habitants : vous pouvez participer mais uniquement si vous êtes d'accord avec nous !

A l'heure où même les pouvoirs publics s'interrogent sur les politiques systématiques de démolition, où l'ANRU lance la démarche Quartier Résilient pour laquelle le Grand Mirail a été sélectionné, où le Conseil National de l'Ordre des Architectes plaide pour l'intérêt écologique et financier de la réhabilitation, où la majoration du taux de subvention de 10 points sur le financement des réhabilitations reste insuffisant, il est plus que surprenant que la métropole s'acharne à démolir et refuse d'écouter les habitants.

L'objectif de ramener ces QPV à un pourcentage inférieur à 50% de logements sociaux devrait alors s'accompagner d'un objectif d'au moins 50% de logements sociaux dans les quartiers où vivent les familles les plus aisées, si l'objectif réel était vraiment la mixité sociale. Avez-vous réellement pour objectif de répondre à la demande des 38 000 demandeurs de logement social en souffrance, alors que j'ai démontré

par le passé qu'au rythme de production actuel sur la métropole, il faudra 35 ans pour répondre à la demande sous réserve qu'il n'y ait aucune nouvelle demande. Pour rappel, seul 1 logement sur 10 produit dans la métropole correspond aux besoins de $\frac{3}{4}$ des demandeurs de logement social.

Nous estimons que l'ANRU devrait revoir ses politiques de financement qui favorisent la démolition au détriment de la réhabilitation. En attendant, la métropole pourrait choisir de rééquilibrer cette politique en finançant davantage les réhabilitations quand elles sont possibles ce qui est le cas au Mirail, notamment avec le patrimoine Candilis.